



Réunion du printemps du Forum conjoint

23 mars 2011

Toronto (Ontario)

POINTS SAILLANTS DE LA RÉUNION

<p><i>Sensibilisation et engagement du consommateur</i></p>	<p>Le Comité de la sensibilisation et de l'engagement du consommateur a présenté la version finale du document intitulé « Comment se faire indemniser – Guide des consommateurs ».</p> <p>Ce document est rédigé en langage simple et il s'avérera un outil précieux pour les consommateurs de produits et services financiers. Il sera affiché sur les sites Web du Forum conjoint, du CCRRA, des ACVM, de l'ACOR et des autres organismes vers lesquels les consommateurs se tournent pour obtenir des renseignements.</p>
<p><i>Réglementation des intermédiaires</i></p>	<p>Le Comité de la réglementation des intermédiaires a été mis sur pied dans le but d'aborder les questions qui découlent des différences entre les régimes de réglementation des intermédiaires dans les domaines de l'assurance et des valeurs mobilières. Les travaux du comité se sont concentrés sur les intermédiaires qui vendent des contrats d'assurance individuelle à capital variable (CAICV) et des fonds communs de placement.</p> <p>Le comité a présenté un rapport final intitulé : « Intermediary Regulation in the Securities and Insurance Sectors » (La réglementation des intermédiaires dans les secteurs des valeurs mobilières et de l'assurance). La qualité de la surveillance de la conformité des intermédiaires par les sociétés d'assurance a été le principal domaine de préoccupations qu'a cerné le comité.</p> <p>Le CCRRA a examiné cette question et a conclu que, de façon générale, les compagnies d'assurance avaient des politiques et des procédures en place pour superviser les agents et qu'elles les utilisaient pour surveiller la conformité. L'examen a démontré que ces contrôles n'étaient pas appliqués de la même façon pour les agences générales et le comité a conclu qu'il fallait se pencher</p>

	<p>davantage sur ce réseau de distribution pour s'assurer que les contrôles sont adéquats.</p> <p>Le Comité de la réglementation des intermédiaires a pris note des conclusions et des recommandations formulées dans le rapport préparé par le CCRRA et du fait que le Comité de réglementation des agences du CCRRA examine présentement la question.</p> <p>Le rapport final du Comité de la réglementation des intermédiaires sera bientôt affiché sur le site Web du Forum conjoint.</p>
<p><i>Divulgence de l'information relative au produit et réglementation</i></p>	<p>Cette initiative a pour but d'examiner les responsabilités des concepteurs de produits de placement, des intermédiaires et des consommateurs afin de s'assurer que des produits convenables sont offerts aux consommateurs et que ceux-ci sont en mesure de prendre des décisions éclairées.</p> <p>Dans le cadre de l'initiative sur la divulgation de l'information relative au produit et la réglementation, le comité commencera par engager le dialogue avec les principaux intervenants dans le but d'évaluer le meilleur moyen de recueillir efficacement les données.</p>
<p><i>Partage des renseignements sur l'application de la réglementation</i></p>	<p>L'initiative de partage des renseignements sur l'application de la réglementation a été mise en place dans le but d'élaborer des mécanismes qui permettent un partage plus efficace des renseignements sur les questions et les mesures relatives à l'application de la réglementation dans l'ensemble des secteurs et des territoires de compétence.</p> <p>Le Forum conjoint a approuvé un document qui énonce un ensemble commun d'objectifs à atteindre grâce à la coordination des efforts déployés en matière de partage des renseignements sur les questions et les mesures liées à l'application de la réglementation.</p> <p>Parallèlement, le CCRRA a mis sur pied un Comité des renseignements disciplinaires dans le but d'étudier la faisabilité d'établir une source centralisée de renseignements sur les</p>

	<p>décisions disciplinaires qui sont prises par les organismes de réglementation des assurances, à l'instar de la source d'information centralisée qu'ont créée les ACVM. Le Forum conjoint recevra un rapport d'étape sur les travaux du CCRRA à sa réunion de l'automne avant de donner suite à cette question.</p>
<p><i>Lignes directrices relatives à la capitalisation</i></p>	<p>S'appuyant sur les recommandations de son Comité des régimes à cotisations déterminées, l'ACOR a renvoyé au Forum conjoint certaines questions liées aux régimes de capitalisation qui ont été soulevées dans le cadre de ses travaux, puisque le Forum a établi des lignes directrices sur les régimes de capitalisation.</p> <p>Par conséquent, le Comité des régimes de capitalisation sera de nouveau constitué pour examiner ces questions ainsi que celles qui se rapportent aux régimes de retraite enregistrés en gestion commune.</p>
<p><i>Prochaine réunion</i></p>	<p>La réunion du Forum conjoint de l'automne 2011 se tiendra le 21 septembre 2011 à Vancouver (Colombie-Britannique).</p>